

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 10 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Au titre de ces mesures, il a été adopté le décret portant approbation des statuts de l'Ecole des Métiers du Tourisme, de l'Hôtellerie et de la Restauration.

II- Communications.

II-1. Mission de maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de projets de construction d'infrastructures sanitaires.

Les travaux concernés sont relatifs à la construction et à l'équipement du Centre national universitaire de psychiatrie d'Allada ; du Centre de santé de Pahou, à la réhabilitation du bâtiment devant abriter la réadaptation cardiaque du Centre national hospitalier universitaire Hubert K. MAGA (CNHU-HKM) de Cotonou. S'y ajoutent les travaux confortatifs indispensables pour la fonctionnalité du Centre de traitement des épidémies de Natitingou.

La présente mission devra être conduite sous l'autorité du ministre de la Santé, en conformité avec le cahier des charges.

II-2. Construction de bureaux au profit des services de la Direction des Impôts.

Il s'agit, d'une part, d'ériger les centres des impôts pour les moyennes entreprises du Littoral 2 et de l'Atlantique ; les infrastructures dédiées aux petites entreprises de la commune d'Abomey-Calavi puis, d'autre part, procéder à l'achèvement du bâtiment R+3 devant abriter la Recette des Finances de l'Atlantique.

Ces projets sont initiés dans le but de répondre aux besoins opérationnels actuels de l'administration fiscale et s'intègrent dans la stratégie globale

visant à optimiser l'efficacité et la sécurité, toutes choses induisant un minimum de confort pour les prestations du personnel et l'accueil des usagers.

En vue d'assurer la bonne exécution des travaux, le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec des sociétés expérimentées, à l'effet de conduire les missions de maîtrise d'œuvre complète, de maîtrise d'ouvrage déléguée ou de contrôle technique selon le cas.

II-3. Construction d'une aire de jeux de proximité à Parakou.

Ce projet est destiné à assurer la disponibilité en infrastructures sportives modernes avec des terrains adaptés à proximité des populations pour la pratique de certaines disciplines. Des locaux techniques et autres équipements confortatifs sont également prévus, le but étant d'encourager le sport de compétition par les jeunes.

Des contrats de maîtrise d'œuvre complète et de contrôle technique sont autorisés pour le démarrage effectif des travaux proprement dits.

Fait à Cotonou, le 10 décembre 2025,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUIN-OURO.

